
Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROIDURE James, Maire.

Date de l'affichage du compte-rendu de la séance :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

| | | |
|----------------------|---------------------|-------------------------|
| BONNEROY Dominique | FROIDURE James | ROUX Alain |
| CARPENTIER Elise | HODENCQ Ophélie | SACLEUX Florence |
| DOINEL Richard | LAPOSTOLLE Sophie | SERET Pauline |
| DU PASSAGE Véronique | LEBRUN Claude | VAN DE MOORTELE Antoine |
| DUBOIS Magali | LEFEVRE Gérard | VERHAEGHE Patricia |
| FOURE Gérard | LESTERLIN Maryvonne | |
| FOURE Maxime | MAILLOT Mickael | |

A 19h, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. James FROIDURE, (en application de l'article L.2122-17 du CGCT) qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme SACLEUX Florence a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Art. L2121-15 du CGCT)

ORDRE DU JOUR :

- N° 2026-05 1. Election du Maire
- N° 2026-06 2. Détermination du nombre d'adjoints
- N° 2026-07 3. Election des adjoints
- 4. Election des maires délégués :
 - N° 2026-08 ➤ Boisrault
 - N° 2026-09 ➤ Tronchoy / Boulainvillers/ Bezencourt
 - N° 2026-10 ➤ Lincheux/ Hallivillers
 - N° 2026-11 ➤ Gouy l'Hôpital
 - N° 2026-12 ➤ Selincourt
 - N° 2026-13 ➤ Orival

- 5. Charte de l'élu local

1- ELECTION DU MAIRE: - N°2026-05

M. James FROIDURE prend la parole et retrace brièvement le parcours accompli au cours des années passées en tant que maire et élu local. Il rappelle son engagement pour œuvrer au développement, au dynamisme de la commune d'Hornoy-le-Bourg, en veillant à maintenir celle-ci à un niveau reconnu. À l'issue de cette intervention, il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux.

M. James FROIDURE préside cette assemblée en tant que doyen d'âge des membres présents. Le nombre de personnes présentes permet de constater que le quorum est atteint. Il propose donc de procéder à l'élection du maire.

M. le président précise que conformément à l'Article L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le président demande alors s'il y a des candidats. La

candidature suivante est présentée :

- Monsieur Richard DOINEL

Monsieur le président invite le conseil municipal à procéder, à l'élection du maire.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs Mr Alain ROUX et Mr Dominique BONNEROY.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés | 18 |
| Majorité absolue | 10 |

Monsieur Richard DOINEL a obtenu 18 voix.

Monsieur Richard DOINEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installé.

2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS: - N°2026-06

Sous la présidence de M. Richard DOINEL, élu maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Monsieur le maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune d'Hornoy le Bourg, un effectif maximum de cinq adjoints.

Monsieur le maire propose la création de cinq postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix pour et 1 contre (M. FROIDURE) accepte la création de cinq postes d'adjoints.

3- ELECTION DES ADJOINTS: - N°2026-07

Sous la présidence de M. Richard DOINEL, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Monsieur le maire rappelle que, conformément à L'article L.2122 -7-2 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs Mr Alain ROUX et Mr Dominique BONNEROY Monsieur le président demande alors s'il y a des candidats.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- 1^{er} adjoint : M. Gérard LEFEVRE
- 2^{ème} adjoint : Mme Florence SACLEUX
- 3^{ème} adjoint : M. Mickaël MAILLOT
- 4^{ème} adjoint : Mme Magali DUBOIS
- 5^{ème} adjoint : M. Antoine VANDEMOORTELE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder, à l'élection des adjoints.

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

L'unique liste présentée a obtenu 19 voix, Monsieur le maire annonce que les adjoints énoncés ci-dessus sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

4- ELECTION DES MAIRES DELEGUES:

Sous la présidence de M. Richard DOINEL, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des maires délégués.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs Mr Alain ROUX et Mr Dominique BONNEROY

Monsieur le président demande alors s'il y a des candidats pour :

- **Maire délégué de Boisrault N°2026-08**

Est candidate : Mme Elise CARPENTIER

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

Mme Elise CARPENTIER a été proclamée Maire déléguée de la commune associée de Boisrault et immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Maire délégué de Tronchoy / Boulainvillers / Bezencourt N°2026-09**

Est candidate : Mme Véronique DU PASSAGE

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

Mme Véronique DU PASSAGE a été proclamée Maire déléguée de la commune associée de Tronchoy / Boulainvillers / Bezencourt et immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Maire délégué de Lincheux / Hallivillers : N°2026-10**

Sont candidats : M. Alain ROUX et M. Dominique BONNEROY

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| Candidats | Suffrages obtenus |
|--------------------|-------------------|
| BONNEROY Dominique | 16 |
| ROUX Alain | 3 |

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

M. Dominique BONNEROY a été proclamé Maire délégué de la commune associée de Lincheux / Hallivillers et immédiatement installé dans ses fonctions.

- Maire délégué de Gouy l'Hôpital N°2026-11

Est candidat : M. Mickaël MAILLOT

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés | 18 |
| Majorité absolue | 10 |

M. Mickaël MAILLOT a été proclamé Maire délégué de la commune associée de Gouy l'Hôpital et immédiatement installé dans ses fonctions.

- Maire délégué de Selincourt N°2026-12

Sont candidats : Mme Patricia VERHAEGHE et M. Maxime FOURE

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| Candidats | Suffrages obtenus |
|--------------------|-------------------|
| FOURE Maxime | 16 |
| VERHAEGHE Patricia | 3 |

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

M. Maxime FOURE a été proclamé Maire délégué de la commune associée de Selincourt et immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Maire délégué d'Orival : N°2026-13**

Sont candidats : Mme Ophélie HODENCQ et M. Claude LEBRUN

Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| Candidats | Suffrages obtenus |
|-----------------|-------------------|
| HODENCQ Ophélie | 8 |
| LEBRUN Claude | 11 |

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

M. Claude LEBRUN a été proclamé Maire délégué de la commune associée d'Orival et immédiatement installé dans ses fonctions.

5- CHARTE DE L'ELU LOCAL

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame Véronique Du Passage souhaite prendre la parole afin d'adresser ses remerciements à Monsieur Froidure, ainsi qu'à l'ensemble des anciens Maires délégués, présents et absents aujourd'hui. Elle tient à saluer l'engagement, l'énergie et le temps consacrés à la commune d'Hornoy-le-Bourg. Qu'ils en soient ici remerciés.

La séance est levée à 19h50